

JOURNAL DE LA HAYE.

DE L'ABONNEMENT.
 La Haye. Provinces.
 par an. 26 fr. 30 fr.
 six mois. 14 fr. 16 fr.
 trois mois. 7 fr. 8 fr.

DES INSERTIONS.
 premières lignes 1 fr. 50
 autres et 10 cts. par ligne en sus.

BUREAU DE LA RÉDACTION.
 à La Haye, Loge Neuwstraat
 derrière le Prinsgracht (Nieuw-Loosdrecht)

BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES ANNONCES.
 Chez M. Van Weeldra, libraire,
 Spuis, à La Haye.

Les lettres et paquets doivent être envoyés à la direction Francis de Byk.

LA HAYE 6 Juillet.

On nous dit dans la Gazette médicale belge, l'article suivant, daté de Malines le 27 juin :

« Le lac de Léau situé à une demi lieue de Saint-Trond, et occupant une surface d'environ quatre-vingt dix hectares, vient d'être asséché. Cette opération s'est effectuée au bout de six semaines au moyen de machines à vapeur d'une force considérable. Le propriétaire, M. Pittaers, a dit-on, fait au-delà de 500,000 francs de dépenses pour parvenir à ce résultat. »

« On a remarqué de ce desséchement, (toute l'étendue du terrain occupé par le lac est devenue un véritable marais qui, par sa nature, favorise la décomposition putride et une masse de miasmes, qui se répandent dans l'air et ont constamment des miasmes, qui semblent avoir exercé leur influence délétère sur les habitants de cette contrée. Car à St.-Trond et dans les environs, la fièvre typhoïde règne épidémiquement et sévit avec une violence d'intensité. Il est des praticiens à St.-Trond qui ont déjà vu en traitement plus de cinquante affectés de typhoïdes, en moins d'un mois. »

« Un point essentiel à remarquer c'est que la plupart de ces fièvres typhoïdes débutent par une fièvre intermittente qui dure de quatre à six jours. Les mêmes phénomènes ont été observés à Malines lors du desséchement du lac de Harlem. On peut donc conclure, avec quelque raison, attribuer l'épidémie qui règne à Saint-Trond au desséchement du lac de Léau. »

« L'erreur où tombe cette feuille est notoire par le texte même de l'article. Il y est fait mention du desséchement du lac de Harlem comme d'un fait accompli, lorsque, jusqu'à présent, les travaux de cette entreprise n'ont encore eu pour objet que l'élevation des digues nécessaires autour du lac. On doit donc se garder que le correspondant de la Gazette Médicale, mal informé, a confondu le lac de Harlem, qui est encore en statu quo avec le Zuidplas, dont le desséchement a été opéré depuis longtemps. Mais, en admettant même que notre supposition soit fondée, on admettrait tout au moins que la Gazette Médicale soit trompée, car il n'y a plus resté encore une erreur de fait à relever. »

« On rappelle que, par mesure de précaution et parce qu'il y avait eu de pareilles conséquences, le gouvernement fit évacuer les lieux, un hôpital avec le personnel médical, à l'usage des malades qui tomberaient malades par suite de l'assèchement du lac. Mais heureusement cette précaution éminemment sage et recommandable d'ailleurs, fut inutile, car sans quelques malades ordinaires, qui préférèrent être traités dans un hôpital, situés si près d'eux, — mais qui ont été transportés à leur domicile si l'hôpital n'avait pas été évacué. — Il ne se présenta aucun cas de maladie. »

« Par arrêté du 2 juillet dernier, vient de nommer comme directeur en service extraordinaire, M. J. van Iddekinge, directeur des finances à Amsterdam. »

« Ont été nommés référendaires au ministère des finances MM. de Houtteville et Tielens, commis-en-chef près ce département, sans nouvelle charge pour le trésor. »

M. S. B. Moens a été reconnu en sa qualité de vice-consul de la ville anseatique de Hambourg, à Harlingen pour la province de Frise et les îles de Terschelling, de Ameland et de Schiermonnikoog.

Les Etats-Provinceaux du Brabant-Septentrional, dans leur séance du 4 de ce mois, ont procédé à l'élection des députés aux Etats-Généraux. Ont été nommés :

MM. J. A. Mutsaers, membre ressortant.
 J. L. A. Luyben, membre ressortant.
 Et M. L. D. Storn grœffer au tribunal d'arrondissement à Breda, élu en remplacement de M. A. J. Lugen Hanz, membre ressortant.

Les Etats-Provinceaux de Groningue ont élu M. H. J. A. Modderman membre de la seconde chambre des Etats-Généraux.

Le Times, dans son n° du 2 juillet, s'exprime ainsi au sujet des mesures prises récemment par le gouvernement pour le placement de la rente belge :

« Les conditions de cette négociation, comparées à celles de l'emprunt belge sont preuve de bonne foi envers les créanciers des deux états, tout en étant avantageuses à leurs gouvernements respectifs. Ces conditions sont telles qu'il paraît expédient d'échanger les inscriptions hollandaises contre les inscriptions belges 2 1/2 p.c. Cette opération financière doit procurer de plus grandes ressources encore aux deux gouvernements, au cas que les souscriptions se fassent en numéraire, éventualité qui rendra possible l'extinction de fonds plus considérables. L'ensemble de ce projet financier est combiné avec tant d'intelligence et de perspicacité qu'il ne peut manquer de réussir. »

« Les journaux allemands parlent d'un traité de navigation qui sera conclu sous peu, entre la Russie et l'Autriche. »

« On écrit d'Anvers, 5 juillet : On a signé aujourd'hui en bourse une pétition au Sénat, à l'effet de protester contre la disposition insérée dans la loi sur les droits différentiels, votée par la chambre des représentants, et qui est relative au privilège de sept millions de café, stipulé dans la dite loi en faveur de la Hollande. »

« Nous lisons dans le Journal des Débats : Le système d'artillerie du général Paixhans se trouve de plus en plus. La Hollande l'a adopté pour sa marine, ses places et ses côtes. S. M. le roi des Pays-Bas vient d'envoyer au général Paixhans la décoration de l'ordre de Léopold. »

« Hier sont arrivées en cette résidence les premières de la pêche du hareng. Les présens d'usage ont aussitôt été expédiés à LL. MM. aux membres de la famille royale et aux grands dignitaires de l'état. »

« Le premier avis de la pêche au hareng avait apporté à Vlaardingua 39 barils de ce poisson qui ont été vendus à 700 fl. par baril. »

« Mlle Anna de Lagrange, jeune cantatrice et pianiste, vient d'arriver en cette résidence où elle se propose de donner quelques concerts. Nous apprenons que Mlle de Lagrange est élève de Rubini et protégée de Rossini. Elle arrive d'Italie, où elle retournera aussitôt après sa tournée en Hollande, Rossini l'ayant engagée pour l'hiver prochain à Bologne; après l'ex-

piration de cet engagement, Rubini lui en a promis un pour St-Petersbourg.

La presse française sur l'article du Moniteur relatif à la dotation de la famille royale en France.

LA REVUE DE PARIS. — Enfin la vérité se fait jour sur les circonstances qui se rattachent à la publication de l'article du Moniteur. On sait à quoi s'en tenir sur les bruits que les confidants du ministère ont si imprudemment propagés. Tous ces bruits sont faux. Il n'est pas vrai que le ministère ait été étranger à la rédaction et à la publication du manifeste; il n'est pas vrai que tel ou tel ministre ait été surpris. La mesure avait été discutée en conseil depuis trois mois, l'article a été rédigé en entier par M. Guizot. Deux collègues de M. Guizot, dont l'un est le président du conseil, l'ont positivement déclaré. C'est donc maintenant un fait avéré. Quant aux incertitudes que l'on a voulu répandre sur ce point, nous laisserons au pays le soin d'apprécier dans quel but on les a fait naître.

Nous en sommes encore à nous demander par quel esprit de vertige le ministère a pu ordonner cette étrange publication. Ne parlons pas de la question en elle-même ni de la rédaction singulière de l'article; ne parlons pas des inconvenances du langage, de la majesté royale si humblement défendue, de l'économie du roi, de son esprit d'ordre, si ingénument attestés, de la révélation officielle des générosités d'une princesse qui déplore sans doute l'usage que l'on a fait de son nom. Oublions le style du ministère; ne voyons qu'une seule chose, le procédé nouveau qu'il emploie pour introduire le débat de la dotation; et c'est là, en effet, le point le plus grave. Comment a-t-il pu venir dans l'idée de huit ministres constitutionnels de débattre officiellement la dotation en dehors des chambres? Comment n'ont-ils pas craint de blesser si ouvertement la dignité parlementaire, et de compromettre la personne du roi? Ils ont offensé les chambres en les isolant au milieu du pays, en leur supposant des préjugés aveugles qu'une discussion régulière ne saurait vaincre, en appelant contre elles le secours de l'opinion extraordinairement consultée, en créant ainsi entre elles et la nation un débat qui n'existant pas, cause possible de dissension et d'anarchie. Ils ont compromis la personne du roi en lui retirant, dans cette question pecuniaire de la dotation, le double rempart qui pouvait seul la défendre contre la manœuvre des partis, c'est-à-dire la tribune et la responsabilité ministérielle.

« L'Eco del Comercio dans son numéro du 26 juin adresse à tous les journaux qui défendent le système actuel, les questions suivantes auxquelles il demande des réponses catégoriques : Les journaux conservateurs respecteraient-ils un décret du gouvernement qui détruirait ou modifierait la constitution de 1837, ou qui altérerait quelque article de cette constitution? Soutiendraient-ils une constitution détruite par la suite, le rétablissement du statut par une ordonnance ou un décret ou la suspension temporaire ou indéfinie de la constitution de 1837? Approuveraient-ils que le peuple espagnol fût dépossédé des biens qui lui appartiennent d'après les lois et qui sont con-

LE JUIF ERRANT.

PREMIÈRE PARTIE.

L'auberge du Faucon Blanc.

CHAPITRE VI. Les Confidantes.

« D'abord, dit Dagobert à Rose avec une calénie gracieuse, puis-je vous dire que vous n'avez rien de secret, — il faut nous promettre de ne pas nous en vanter. »

« — Ce pas... tu ne gronderas pas les enfants? ajouta Blanche d'une voix étonnée. — répondit Dagobert, — tu que je ne saurais trop t'en empêcher... mais peut-être veux-tu gronder? »

« — Ce que nous aurions peut-être de te dire plus tôt ce que nous allons faire, mes enfants, — répondit sentencieusement Dagobert après avoir un instant réfléchi sur ce cas de conscience, — de deux choses l'une, ou vous avez eu tort de me cacher quelque chose... Si vous avez eu tort, vous êtes très-bien; si vous avez eu tort, c'est fait; ainsi maintenant n'en parlez plus. Allez, je suis tout oreilles. »

« — Répondre par cette lumineuse décision, Rose reprit, en échantonnant sa sœur : Figure-toi, Dagobert, que voilà deux nuits de suite, j'ai rêvé de toi, et que tu étais avec moi. »

« — Blond... ajouta Dagobert avec un soupir. — ajouta Blanche. — Et Dagobert fit un nouveau bond sur son siège. »

« — Oui, des yeux bleus... comme ça... reprit Rose, en posant le bout de son index droit vers Dagobert, — c'est comme ça. »

« — Au commencement?... il y a donc une suite? dit Dagobert. »

« — Une fin? nous espérons bien que non... Et Rose se prit à rire comme une folle. »

« — Tout ce que nous demandons, c'est que cela dure toujours, ajouta Blanche en partageant l'hilarité de sa sœur. »

« — Dagobert regarda tout à tour très-sérieusement les deux jeunes filles, sans lâcher de deviner cette énigme; mais lorsqu'il vit leurs ravissantes figures gracieusement animées par un rire franc et léger, il réfléchit qu'elles n'arriveraient pas tant de gâterie si elles avaient quelque grave reproche à se faire, et il ne put plus qu'à se réjouir de voir les orphelines si gaies au milieu de leur position théâtrale, et dit :

« — Rien, mes enfants, j'aime tant à vous voir rire. — Puis, s'adressant à Blanche, ce n'est pas précisément de la sorte qu'il devait répondre à votre question, mais je vous prie de me pardonner. »

« — J'aime à vous voir rire, oui, mais non quand vous riez des visites blondes avec des yeux bleus, mesdemoiselles, allez à votre aise, moi que je suis fâché d'écouter ce que vous me contez-là... Vous voulez vous moquer de moi, n'est-ce pas? »

« — Non, ce que nous te disons est vrai... bien vrai. — Tu le sais, nous n'avons jamais menti, — ajouta Rose. — Effet de raison, cependant... elles ne mentent jamais, — dit le soldat, dont les perplexités recommencèrent. — Mais comment diable cette visite est-elle possible? Je couche dehors en travers de votre porte : Rabat-Joie couche au pied de votre fenêtre; on ne peut pas entrer de ce côté; nous deux Rabat-Joie, qui avons l'oreille fine, nous sommes tous les deux à l'écoute, et nous sommes sûr de tout ce que vous me contez-là. »

« — Mais voyons, enfants, je vous en prie, ne faites pas plaisanter... expliquez-vous! Les deux sœurs, voyant l'expression de traits de Dagobert, qu'il ressentait une inquiétude réelle, ne voulurent pas abuser plus longtemps de sa bonté. Elles échangèrent un regard, et Rose dit en précaution dans ses petites mains la rude et large main du vétérans :

« — Allons, ne te tourmente pas, nous allons te raconter les vérités de notre ami, — dit Dagobert. — Vous recommencez?... dit Dagobert. — Certainement il ne faut pas recommencer. — Quel jour cela se passe-t-il, Dagobert? Oh! la vérité, tu l'aimes, n'est-ce pas? »

« — J'aimerais votre beau Gabriel, — dit le vétérans hochant la tête, — j'aimerais votre beau Gabriel, c'est un bon garçon, mais je ne suis pas sûr qu'il soit si singulier... Ce n'est pas une chose. — Quel jour cela se passe-t-il, Dagobert? »

« — Il y a quelque ans, dans la dernière lettre que vous m'avez envoyée de France, m'a apportée de ma femme, elle me disait que vous étiez parti, qu'elle était allée à la messe sur les bras de votre sœur, et qu'elle avait été témoin de votre mariage, et qu'elle avait vu votre enfant abandonné sur un banc de la gare de chemin de fer, et qu'elle avait été témoin de votre mariage. »

« — Et par qui donc? — dit le soldat avec un soupir de satisfaction. — Vous savez bien que c'est par votre sœur, — dit Dagobert. — Alors, tu vois bien, puisque tu as aussi ton Gabriel, raison de plus pour aller à la messe. »

« — Le vôtre... le vôtre; voyons le vôtre... je suis sûr des charbons ardents... — Tu sais, Dagobert, — reprit Rose, — que moi et Blanche nous avons l'habitude de nous endormir en nous tenant par la main. »

« — Oui, oui, je vous ai vu bien des fois ainsi toutes deux dans votre lit... Je ne pouvais pas me lasser de vous regarder; mais vous êtes si gentilles. — Eh bien! il y a deux nuits, nous venions de nous endormir, et nous avons vu... »

« — C'était donc un rêve... dit Dagobert, — mais que vous étiez endormies l'une avec l'autre? — Mais oui, en rêve... Comment veux-tu que ce soit? — Laissez donc parler ma sœur. »

« — A la bonne heure! dit le soldat avec un soupir de satisfaction. — C'est bon... Certainement, de toutes façons, j'étais bien tranquille, et que... mais enfin c'est égal... Un rêve! j'aime mieux cela. »

« — Une fois endormies, nous avons eu un songe pareil... — Toutes deux? le même? — Oui, Dagobert, car le lendemain, en nous réveillant, nous nous sommes retrouvées contes ce que nous venions de rêver. »

« — Et c'était tout semblable... dit Dagobert, — mais que vous étiez endormies l'une avec l'autre, mesdemoiselles, allez à votre aise, moi que je suis fâché d'écouter ce que vous me contez-là. »

« — Dans ce rêve, Blanche et moi, nous étions assises sur un banc de la gare, et nous étions toutes deux à l'écoute, et nous sommes sûr de tout ce que vous me contez-là. »

« — Et il y avait un enfant abandonné sur un banc de la gare, et nous étions tous les deux à l'écoute, et nous sommes sûr de tout ce que vous me contez-là. »

« — C'est ce me rappelle, — dit Dagobert en se grattant le front, — vous pré-

des tribus soutenues jusqu'ici par l'orgueil et le fanatisme. L'occupation des terres cultivées et habitées s'étendant au rendrait inutiles tous les efforts d'Abou-el-Kader. De là une position stable et formidable sur le continent, une grande influence sur l'Afrique centrale et une prépondérance importante sur l'Afrique française au Sénégal. Inutile de dire dans quelle situation se trouveraient Gibraltar et tout notre commerce, toute l'influence dans la Méditerranée. La possession de ports africains sur l'Atlantique donnerait d'immenses avantages au commerce français en temps de paix et aux opérations françaises en temps de guerre. Donc, ce n'est pas la prétendue inutilité de la conquête qui empêcherait les français de la tenter.

Affaires de Sicile.

Nous avons rapporté hier le bulletin publié dans un supplément extraordinaire du *Journal des Deux-Siciles*, sur le débarquement en Calabre, d'une troupe de réfugiés parisiens des îles Ioniques. On a même dit que les paquebots de Naples apportaient une troupe officielle, ils amenaient aussi des passagers, et des réfugiés parisiens d'accord avec le gouvernement officiel, se rendant à Marseille; on jugera de leur nature par la lettre officielle, datée de dimanche, et que nous trouvons dans le *Conservateur*.

Les paquebots arrivés de Naples et de Malte, nous ont apportés de nouvelles importantes en ce qui concerne les Deux-Siciles. On a vu dans les journaux de Naples, qu'un certain nombre de réfugiés parisiens, se sont rendus à Malte, et ont été embarqués sur des paquebots pour aller à Marseille. On a même dit que les paquebots de Naples apportaient une troupe officielle, ils amenaient aussi des passagers, et des réfugiés parisiens d'accord avec le gouvernement officiel, se rendant à Marseille; on jugera de leur nature par la lettre officielle, datée de dimanche, et que nous trouvons dans le *Conservateur*.

Le gouvernement napolitain est d'autant plus inquiet, que le roi est absent; car, parti de Naples le 17, il a touché à Messine, Catane et Syracuse, et est arrivé le 24 à Malte, où il s'est arrêté jusqu'au 26 au matin.

Par la voie de Malte nous avons eu quelques renseignements sur le débarquement des émigrés italiens.

Les frères Bandiera et M. Domenico Moro, ex-officier de la garde nationale, et Nicolas Ricciotti, natif des marches, ont été arrêtés à Malte, et ont été embarqués sur un paquebot pour aller à Corfou, où ils ont été débarqués le 12 au soir. Ils ont été déclarés par le gouvernement napolitain, et ont été embarqués sur un paquebot pour aller à Corfou, où ils ont été débarqués le 12 au soir.

Les lettres des îles Ioniques ajoutent que les consuls des gouvernements italiens avaient demandé aux autorités de Corfou un bâtiment pour se mettre à la poursuite des émigrés; cette demande a été refusée, mais on a accordé un navire commandé par un officier ionien. Toutes les personnes qui s'étaient portées caution pour les réfugiés ont été condamnées, comme la loi le porte, à payer une grosse amende pour chaque individu parti. On espère cependant que le gouvernement remettra cette amende, et qu'il est arrivé d'autres fois. Cette expédition a produit une grande sensation.

Nouvelles de France.

Le *Moniteur* publie la dépêche télégraphique suivante, d'après laquelle le général Rugeud est entré sur le territoire marocain et s'est emparé d'Ouschda sans coup férir.

Marseille, le 2 juillet (6 heures du soir.)
Le général de l'Algérie, à M. le ministre de la guerre.

Ouschda (Maroc), le 19 juin.

Le 16, j'informai le chef marocain que j'allais marcher sur Ouschda; que cependant je lui offrais encore les conditions proposées par le combat du 15. Il répondit pacifiquement, mais sans conclure.

Le 19, je suis entré à Ouschda sans coup férir. Les troupes françaises s'étaient retirées l'avant-veille dans le plus grand ordre. Le discord régnait parmi les chefs, et l'indiscipline des soldats. Ce petit corps d'armée paraît dissous.

Le 21, j'ai respecté l'ordre de départ le 21, emmenant avec moi 500 personnes de la population de Tlemcen et des environs de la Beyra, qui ont été par force et qui ont demandé à être embarqués sur le paquebot de Marseille.

Le 22, j'ai vu de près la grande kasbah, une forteresse. Sa population est évaluée à 1000 habitants de race arabe et arabe.

Le 23, j'ai vu de près la grande kasbah, une forteresse. Sa population est évaluée à 1000 habitants de race arabe et arabe.

Le 24, j'ai vu de près la grande kasbah, une forteresse. Sa population est évaluée à 1000 habitants de race arabe et arabe.

scène. Reste le procès d'Auch, contrefaçon promise au procès de la veuve Laffarge, et cette dernière épreuve nous délivrera pour quelque temps, il faut l'espérer, de ce enseignement de crimes.

On se promettait un vif attrait pour cette observation répétée partout que, depuis plus de cent ans, on n'avait pas jugé à Paris une affaire de parricide, et qu'encore avait-il fallu en priver la cour d'assises de Versailles; mais quel crime n'est pas aujourd'hui chose banale? n'y a-t-il pas vingt parricides au moins au seul bagne de Brest avec bénéfice de circonstances atténuantes? Savez-vous, a dit M. Hébert dans sa réplique, savez-vous combien il y a eu, en dix ans, de parricides?

Il y en a eu quatre-vingt quinze! (Quotidienne.)

Jamais peut-être arrêté de cour d'assises, n'avait produit une si profonde sensation que celui qui a eu lieu, dans l'affaire Rousselet et Donon-Cadot. Dès deux heures de l'après-midi, tout Paris savait que Rousselet, qui avait avoué son crime et décrit la manière dont il l'avait exécuté avec des détails qui avaient fait frémir l'assemblée, avait été condamné aux travaux forcés, avec exposition, avec des circonstances atténuantes. Le respect pour la chose jugée impose le devoir de garder le silence sur ce verdict. Mais nous ne pouvons nous empêcher de citer la péroraison suivante du résumé du président de la cour d'assises (M. Ferey):

« Il nous reste à dire un mot à vous dire; c'est celui relatif aux circonstances atténuantes. Le ministère public ne vous dit pas qu'il n'est pas en oubli, il ne le pouvait pas, il ne le devait pas; ce n'est pas dans des causes de cette nature qu'il peut en être question; il y aurait quelque chose de fait d'indigne une indigne transaction. »

A ces paroles si remarquables, le jury a répondu par l'admission des circonstances atténuantes pour Rousselet.

Le *Journal des Débats* fait les réflexions suivantes sur le discours de M. le comte Molé contre l'amendement de M. Crémieux:

« En s'expliquant sur les insinuations qui s'étaient fait jour à une autre tribune, en repoussant avec un dédain bien placé cette injure faite à son caractère, à son nom, le noble pair avait pour lui la raison et la vérité; ses paroles ont fait sur la chambre une impression vive et profonde. Il résulte de ces explications que la compagnie à laquelle il appartenait n'existe plus. M. Molé lui-même a déclaré qu'il resterait désormais étranger à toute entreprise de chemin de fer. Nous approuvons cette juste susceptibilité, mais nous regrettons la détermination qui en a été la suite. Il nous semble que les hommes d'état qui ont assez de force et d'élevation dans l'esprit pour dédaigner l'injure et la calomnie, devraient en avoir assez aussi pour ne leur rien céder sur le fond des choses. Nous regardons la dissolution de la compagnie dans laquelle figuraient des hommes tels que M. le comte Molé et M. le maréchal Gérard comme un mal pour le pays; c'est un triomphe qu'on n'aurait pas dû ménager à cet esprit de dénigrement et de basse envie que l'ancien président du 15 avril flétrissait aujourd'hui avec tant de force, de raison et d'autorité. »

Chambres françaises.

La chambre des pairs, après la lecture du rapport étendu de M. Ménilhou sur le projet de loi relatif au régime colonial, a ouvert aujourd'hui la discussion sur le chemin de fer de Tours à Bordeaux. On n'ignore pas que, c'est dans le projet de loi relatif à ce chemin qu'a été introduit par la chambre élective l'amendement auquel M. Crémieux a en l'inauguration de donner son nom. La discussion devait donc naturellement s'établir dès le début sur cette étrange disposition.

M. d'Alton-Shée a vivement engagé le débat.

Le gouvernement avait hâte aussi de s'expliquer sur l'incident déplorable et inattendu d'un débat qui avait fait espérer une autre fin, et de réparer sans doute la brièveté excessive à cet égard du projet de loi. Il l'a fait de façon à donner pleine satisfaction aux susceptibilités que son silence avait pu faire naître.

Personne ne s'est levé pour défendre le malencontreux amendement. Un seul membre, M. Pelet (de la Lozère), tout en déclarant qu'il voterait avec empressement pour le rejet, a cru devoir faire entendre quelques paroles qui ne tendaient à rien de moins qu'à la justification des motifs invoqués par les partisans de la mesure.

La chambre, sous l'impression de ces paroles, a fermé la discussion générale.

Deux scrutins ont ouvert aujourd'hui la séance à la chambre des députés; le premier, sur l'amendement de M. Arago, que nous avons fait connaître; le second, sur l'ensemble du projet de loi relatif au chemin de fer de Paris à Strasbourg. L'amendement a été rejeté à une assez grande majorité; l'ensemble du projet a été voté par 191 voix contre 62.

Aussitôt après, la chambre a commencé la discussion du projet de loi sur le recrutement, amendé par la chambre des pairs. La seule question importante était celle de savoir si la Chambre persisterait dans son premier vote par lequel elle a maintenu la durée du service militaire à sept ans ou si elle céderait au double exigé par le gouvernement et de la chambre des pairs, qui ont adopté la limite de huit ans. La discussion s'est engagée sur un amendement de M. Duprat, tendant à rétablir le chiffre de sept ans. Cet amendement a servi de texte à une improvisation dans laquelle M. Duprat a parlé de la profession militaire, sans toutefois occuper beaucoup de la question spéciale. M. le maréchal Soult a maintenu son opinion sur ce point important; mais ses efforts ont été inutiles; l'amendement, défendu par M. Bureau de Duprat, a été adopté à une assez grande majorité.

On vient de distribuer à la chambre des députés le rapport de M. d'Argenteuil sur le projet de loi portant demande d'un crédit de plus de 8 millions pour équilibrer le budget du ministère de la marine. Ce crédit se divise en deux parties. Une somme de 3 millions environ est réclamée pour les armements extraordinaires de cette année. La commission approuve le projet.

Nouvelles d'Espagne.

Les nouvelles de Barcelonne, sous la date du 28, apprennent que les ministres, après plusieurs jours de conférences, se sont, dit-on, mis d'accord sur les points qu'ils ont l'intention de suivre pour l'administration des graves affaires du pays. Unanimes sur la nécessité de faire quelques réformes importantes, l'un d'eux, M. le marquis de Viluma, (appelé dernièrement au ministère des affaires-étrangères), n'a point partagé

l'opinion de ses collègues sur les mesures qu'il convenait de prendre pour faire ces réformes, et il se retire du ministère au grand regret et malgré les instances de la reine et de ses collègues.

Tous les ministres, excepté le président du conseil qui probablement prendra le ministère des affaires étrangères, sont partis pour retourner à Madrid.

On assure que l'on doit immédiatement dissoudre les cortès, et en convoquer de nouvelles pour le mois d'octobre, époque de la majorité de la reine. L'autorisation de faire légalement les diverses réformes dont se sont occupés les ministres, doit, dit-on, être demandée à ces nouvelles cortès.

D'autre part nous lisons dans *El Tiempo* que les longues conférences du ministère n'ont eu aucun résultat. On infère, néanmoins, de diverses circonstances, ou que la dissidence entre les conseillers de la couronne n'est pas si grande qu'on l'avait supposé, ou, ce qui est plus probable, que ces difficultés se sont évanouies en grande partie. On assure que M. le marquis de Viluma, cédant aux instances de ses collègues, acceptera le programme dressé par les autres ministres à leur entrée au pouvoir, et que dans ce cas (qui cependant n'est pas encore certain) il retirerait sa démission.

On écrit d'un village du Maestrazgo que la fameuse brigand connu sous le nom de *El Groc*, a été tué au Mas de Torres, où il s'était présenté pour avoir du pain et des souliers; le propriétaire de la ferme lui avait promis de lui en donner; mais, sous prétexte qu'il pourrait être dépeuvé, il l'avait engagé à ne revenir qu'entre 9 et 10 heures du soir. Dans l'intervalle, le fermier alla avec un forceps dans la ferme, et fit cacher les soldats dans la ferme.

Lorsque *El Groc* se présenta à l'heure convenue, il fut reçu par la ferme et un de ses amis lui tiraient un coup de pistolet, un coup de fusil qui lui cassèrent un bras et une jambe. Malgré ces blessures *El Groc* s'enfuit et se cacha à 200 pas environ dans un champ de blé; mais les soldats accoururent et achevèrent de le tuer. Son cadavre fut exposé à las Parros et ensuite à Forball, afin que personne ne doutât de la mort de ce chef de bandits.

Nouvelles d'Angleterre.

Une députation des directeurs de la plupart des chemins de fer du royaume s'est rendue auprès de Sir Robert Peel pour lui exposer ses vues sur le projet de loi des chemins de fer. La conférence a été longue, les directeurs ont présenté toutes leurs objections contre le projet dans son principe et dans ses détails; ils ont exprimé l'espoir que, vu l'époque avancée de la session, le bill serait ajourné.

Sir Robert Peel, après avoir prêté une attention bienveillante aux observations de la députation, a refusé d'acquiescer à leur demande.

On se rappelle qu'au moment de la crise les membres du cabinet de la chambre des communes se réunirent au Carlton Club pour assurer collectivement leur concours au premier ministre. Le *Times* parla de cette réunion. Comment ce journal l'adversaire personnel le plus violent du cabinet, en avait-il eu connaissance? On l'expliqua par l'indiscrétion d'un des membres du club: on éleva cette indiscrétion à la mesure d'un acte de haute trahison. On parla d'exclure le membre infidèle, c'est le parti auquel le *Conservateur* et le *Standard* ont donné leur adhésion; mais le *Standard* n'a pas été exclu, et le *Conservateur* n'a pas été exclu. En la reconstruisant immédiatement après, on tiendra les portes fermées aux suspects; on cite parmi ceux qui seront probablement ainsi éliminés, M. Ferrand, M. Borthwick et M. d'Israëli.

L'*Evening Post* et le *Freeman's Journal* annoncent d'une manière mystérieuse qu'il va être fait une grande démonstration dans laquelle figureront en première ligne les évêques d'Irlande. L'*Evening Post* dit que...

Suivant un bruit qui circule sur tous les points du pays, il sera fait une solennelle et énergique démonstration qui sera rattachée à la détentation de M. O'Connell. Toute la population catholique, nous dit-on, y prendra une part active. Tant que nous ne serons pas mieux renseignés à ce sujet, nous nous abstenons d'en dire davantage.

Le *Freeman* comme organe spécial du clergé catholique, est un peu plus explicite. La démonstration à laquelle nous venons de faire allusion, dit ce journal, comprendra, à ce que nous croyons, tous les archevêques, évêques, les clercs et les laïques catholiques en Irlande. Nous avons appris que dans toute la hiérarchie catholique, on se sent le besoin de faire une démonstration solennelle, à l'occasion des circonstances extraordinaires où se trouve le pays. Avant que peu de jours ne se soient passés, celle sera officiellement annoncée par les hauts membres du clergé. Nous croyons donc devoir nous abstenir pour le moment de tout commentaire à ce sujet.

La cour du banc de la reine vient de condamner le gouvernement britannique à payer à M. le baron de Bode, la somme énorme de 364,266 liv. sterl. (9,106,650 fr.) Le gouvernement anglais avait reçu cet argent pour indemniser les émigrés français qui avaient de justes réclamations à exercer contre lui. M. le baron de Bode a plaidé pendant 20 ans pour obtenir justice.

Le dernier bal au profit des réfugiés polonais, qui a eu lieu le 28, a produit 1,000 livres. Le bal de l'année dernière n'en avait produit que 600.

Il y a eu ces jours-ci au théâtre de Covent Garden un assez nombreux meeting en faveur de M. O'Connell et des autres victimes du protest d'état. L'assemblée a été ouverte contre le jugement et l'emprisonnement de M. O'Connell.

Nouvelles d'Allemagne.

On commence à croire que le congrès législatif qui devait se réunir à Francfort en septembre, n'aura pas lieu. Le gouvernement de Bessé-Barnstadt a adressé aux avocats de cette ville un rescrit qui limite à tel point le cercle d'action du congrès, que ceux-ci ont dû se consulter leurs confrères de Francfort sur la possibilité de savoir s'ils ne seraient pas mieux avisés de ne pas se rendre à Francfort. Leur projet de loi a été rejeté par les séances du congrès. Les avocats seuls assisteront à la session, les membres de la magistrature même en seront exclus. Un commissaire du gouvernement chargé de la présidence, et

il aura le droit d'interposer son veto, du moment que les orateurs s'écarteront de la question. Les débats ne pourront rouler que sur le droit civil et le droit criminel.

Il paraît que la plupart des marchands qui ont été jusqu'à ce jour opposés à l'Allemagne pour la Chine, y ont trouvé un placement avantageux. Des fabricants suédois qui y avaient envoyé des draps et des cotons imprimés sont très-satisfaits des opérations de leurs agents. Une lettre adressée de la Basse-Saxe à un journal allemand assure qu'à Canton ces sortes d'étoffes y ont la préférence sur les produits similaires venus d'Angleterre.

Nouvelles de Grèce.

On a des nouvelles d'Athènes du 20 juin. Le général Grivas, qui s'était mis à la tête d'un parti de rebelles, ayant été abandonné par la plupart de ses alliés, s'est rendu au général Zavallari. Le gouvernement a fait donner l'ordre de l'envoyer juger à Nafpion; mais la commission ayant eu lieu avant l'arrivée de cet ordre, le général Zavallari s'est refusé à enfreindre la capitulation. Grivas s'est réfugié sur un bâtiment français qui le transportera à Constantinople. Comme le gouvernement n'avait pas accordé d'amnistie, Grivas sera jugé par contumace. On est sans nouvelles de la Morée.

Nouvelles des Indes.

Les nouvelles de l'Inde, publiées par les journaux anglais, nous apprennent qu'au départ du courrier, le gouverneur-général songeait sérieusement à la conquête du Penjab, où la tranquillité n'est pas encore rétablie. Les chefs de Lahore, capitale de cet empire, paraissent s'attendre à une attaque de la part des Anglais; car ils ont dépensé de fortes sommes pour corrompre les Capayes au service de la compagnie. Du reste, il est fort possible que le rappel de lord Ellenborough retarde le départ de cette expédition; peut-être même le nouveau gouverneur-général renoncera-t-il à l'entreprise.

Sir C. Napier est à la tête d'une armée qui doit sommer les Sikhs de céder à l'Angleterre un territoire qui rapporterait une valeur de 170,000 liv. st. par an. En attendant ce nouvel agrandissement, les Anglais viennent de se faire livrer par le gouvernement de Gwalior la ville de Bourhanpore, ancienne capitale de la province de Candehar. Le colonel Bailey en avait déjà pris possession; un rapport lui a été envoyé le 13 mai, afin d'assurer la tranquillité dans le territoire qui a été cédé.

Nouvelles et faits divers.

Le roi et la reine de Naples, partis le 17 juin à bord de la *Repubblica* pour Malte, sont arrivés à Malte le 24 après avoir touché à Syracuse, à Catane et à Syracuse. LL. MM. sont reparties le 26 au matin pour Lampedosa et Palerme. C'est pendant l'absence du roi que se sont passés les événements des *Republicas* us instaurés et évanouies en quelques jours.

On écrit d'Auch, au journal *le Droit*: Le procès criminel de Mme Lacoste excite de plus en plus l'attention publique. Plus il approche de son terme, plus il prend de grandes proportions. Pres de quatre cents témoins sont assignés par le ministère public. Un grand nombre est également appelé par la défense.

En 1840, 56 accidents, 44 tués, 26 blessés.
1841, 29, 25, 14.
1842, 10, 5, 3.
1843, 5, 2, 3.

On écrit de Paris: Le hasard qui est l'auteur de tant de découvertes utiles, vient de mettre sur la voie d'une invention qui pourra rendre de grands services aux arts et à l'industrie. Il s'agit d'une application nouvelle de la vapeur, de courbes vives qui bravent l'humidité, et permettent même d'arriver plus vite et plus élégamment que les plus corrects. L'auteur de cette découverte se nomme M. Bertiau.

On assure que M. Ladvocat qui publie incessamment les *Mémoires d'un Languais*, s'attend à être fort occupé si son ouvrage est jugé digne de la moitié de ce qu'il en attend. Les questions d'un grand ouvrage historique qui doit publier M. Victor Hugo, le mois prochain.

On assure que M. Ladvocat qui publie incessamment les *Mémoires d'un Languais*, s'attend à être fort occupé si son ouvrage est jugé digne de la moitié de ce qu'il en attend. Les questions d'un grand ouvrage historique qui doit publier M. Victor Hugo, le mois prochain.

s'est présenté à la vente et a voulu s'opposer à ce qu'elle pût être nuât. Après une assez vive discussion entre lui et le propriétaire, la vente, le capitaine, menacé de l'intervention du constable, s'est retiré non sans dire aux personnes présentes: prenez garde de ce que vous ferez; ceux qui achèteront ces livres s'exposeront à une action en justice. Il y avait peu de monde à cette vente et les lots ont été livrés à bas prix. La vente d'hier consistait en bibles en hébreu, et a produit que 270 liv. st.

On pense que les *Mystères de Madrid* qui devaient paraître le 13 de ce mois n'ont pas encore pu être publiés à cause des censures multipliées et minutieuses qu'ils ont eu à souffrir de la part des imprimeurs.

Les lignes suivantes servent à rectifier un fait que nous avons reproduit, il y a quelques jours, d'après l'*Echo de la Vienne*: Pour expliquer un accident arrivé à une diligence près de Cosne, on a eu recours à certain phénomène assez peu défini que l'on a désigné sous le nom de foudre ascendante. Le fait, à ce que nous raconte le journal de l'arrondissement est que la foudre n'a joué aucun rôle dans tout cela, et qu'il n'y a eu d'extraordinaire que le bonheur avec lequel la diligence, emportée par des chevaux effrayés, a traversé un fossé sans verser. Quant aux trois hommes tués par la foudre, c'était tout simplement le résultat d'un coup de sabot du cheval sous-verse dans la direction du coup. On avait eu omis la foudre. (Constitutionnel.)

Un des journaux de Java nous apprend qu'une jeune femme a mis bas deux poulains vivants.

Lors de la dernière représentation de l'Opéra-Italien à Berlin, comme allait s'achever le 3^e acte des *Montechi* et des *Capuletti*, le ténor, placé à côté du cercueil de sa chère Juliette, chanta sa tirade et attendit que sa bien-aimée se relevât pour chanter à son tour son grand air de mort. Point de réponse. Juliette ne remue pas. Le ténor répète sa phrase et se penche doucement à l'oreille de Juliette en lui disant: «Levez-vous, Mme Kaiser». Alors le ténor fait signe à un homme de la quai, on appelle le directeur, on craint un malheur, et le public est sur des charbons. Le directeur arrive, mais un roulement sorti des profondeurs du cercueil annonce au public que Mme Kaiser était endormie d'un profond sommeil. Le public partit d'un éclat de rire inextinguible; la toile tomba et tout fut dit. — Bon public Allemand!

On écrit de Guines, 26 juin: Voici un exemple remarquable de sang froid. Dernièrement, un ouvrier marimer était occupé à son travail, lorsqu'il fut tout à coup enveloppé par un essaim d'abeilles, qui vint se poser sur son corps. Grand fut son effroi; il se contenta pourtant, et resta immobile. On fit venir une ruche, et bientôt il se trouva délivré de ses hôtes, sans qu'il lui en coûtât rien. Il est inutile d'ajouter qu'on l'a reconnu propriétaire de l'essaim, qu'il a vendu immédiatement un bon prix. Ce fait est bien curieux, et prouve que l'homme est capable de beaucoup de choses.

On écrit de Clèves (duché de Berg): Un bourgeois nommé P. Jacobb âgé de 82 ans, a été trouvé mort, le lendemain de sa femme âgée de 64 ans. Ce forfait était resté six mois inconnu à la justice, lorsque dans une querelle avec son frère, ce dernier se rapprocha d'avoir empoisonné sa femme. Avertie de ce forfait, la justice brétagne l'extradition du corps et l'estomac fut trouvé intact, conservé par une dose considérable d'arsenic.

Un aubergiste de Madrid, que sa chère fille avait abandonné, voyant la misère approcher de même temps que sa fille croissait en beauté, se prit à craindre que la pauvreté ne la menât à l'indocilité. Le 15 de ce mois, il partit avec elle pour Pont-de-Vaux. Au retour, il monta dans un bûc pour traverser la Saône, et parvenu au milieu de la rivière, il y précipita sa fille et s'y précipita après elle. Heureusement l'eau était peu profonde et ce fut en vain que, trois fois de suite, le père essaya de maintenir sa fille sous les eaux. Enfin le batelier intervint et mit un terme à cette horrible lutte. La fille a été déposée à l'hôpital, et le père à la maison d'arrêt.

On sait que, de temps immémorial, les porteurs d'eau de Paris, presque tous Auvergnats, ont la prétention de vendre leurs pratiques, lorsqu'ils ont gagné une somme suffisante pour aller vivre dans leur pays. C'est un fait fort légal, sans doute; mais ce qui n'est pas, c'est la prétention des acquéreurs à conserver les pratiques ainsi achetées, par tous les moyens possibles, même par la violence. Voici un nouvel exemple de l'ignorance grossière et de la brutalité de quelques-uns de ces montagnards.

La femme d'un peintre distingué, Mme D., rue du Foubourg-Poissonnière, avait jugé convenable de rémercier son porteur d'eau, industriel qui a succédé, depuis quelques mois seulement, à l'un de ses cousins retourné en Auvergne. Elle lui dit: «Cher porteur d'eau, ne ché peut pas, comme tu le porteur d'eau en colère. Che vous j'ai acheté, che vous j'ai payée, avec les chiaux, le tonneau, le cheval. ANI! Bientôt che ne s'arrange pas comme che! — Il faudra pourtant bien que cela s'arrange, répliqua Mme D., car je vous défends de remettre le pied sur l'escalier de l'Auvergne, et de proférer force menaces, que l'on ne peut pas tolérer. On ne peut imaginer qu'il oser tenter de les exécuter, mais hier il revint escorté de son garçon, tous deux porteurs de seaux pleins d'eau avec lesquels ils voulurent pénétrer dans la cuisine.

La cuisinière ne pouvant leur faire entendre raison, appela ses maîtres, M. et Mme D., arrivèrent et interposèrent leur autorité, mais cela ne leur réussit pas mieux, et tandis que le porteur d'eau, armé du redoutable morceau de bois aux deux extrémités duquel se suspendent les seaux, menaçait d'assommer quiconque s'opposerait à son passage, son garçon versait dans la fontaine d'eau les seaux pleins d'eau. On se rendit compte que le porteur d'eau, au lieu de verser l'eau dans les seaux, la versait dans la fontaine. On se rendit compte que le porteur d'eau, au lieu de verser l'eau dans les seaux, la versait dans la fontaine.

On se rendit compte que le porteur d'eau, au lieu de verser l'eau dans les seaux, la versait dans la fontaine. On se rendit compte que le porteur d'eau, au lieu de verser l'eau dans les seaux, la versait dans la fontaine.

On se rendit compte que le porteur d'eau, au lieu de verser l'eau dans les seaux, la versait dans la fontaine. On se rendit compte que le porteur d'eau, au lieu de verser l'eau dans les seaux, la versait dans la fontaine.

Revolution Française.
HISTOIRE DES DEUX RESTAURATIONS
1814 et 1815,
jusqu'à la chute de Charles X en 1830, précédée d'un précis historique sur les Bourbons et le parti royaliste depuis la mort de Louis XVI.
6 Volumes. Prix: 5 fr. le volume.
Le tome 1^{er} est en vente chez Dauvin et Fontaine, libraires, 35, Palais des Panoramas, à Paris.

À 10 C. LE JUIF ERRANT, À 10 C.
Va arriver chez F. CANONGETTE, à Amsterdam, province, chez ses dépositaires, et chez les principaux libraires, avec remise convenable par les mêmes prix; les livraisons auront plus et les vol. plus de 120 pages; prix de la liv. g. pap. satiné 20 c. par ord. div. seulement 10 c. Beau portrait d'E. Sue 40. à 50 c. gratis pour les abonnés; à cause de l'extrême modicité du prix, écrire franco.

NAVIGATION DES PYROSCAPHE
Amsterdam et Hambourg.
En correspondance directe avec les pyroscaphes allant de Lubek, St.-Petersbourg et vice versa. Le service se fait par les deux bateaux: *Willem de Erste* et *Beurs van Amsterdam*.
Départ:
d'Amsterdam, le 5, 10, 15, 20, 25 et 30 de chaque mois.
de Hambourg, le 5, 10, 15, 20, 25 et 30 de chaque mois.
S'adresser au bureau de la Compagnie des Bateaux à vapeur d'Amsterdam, Buitenkant, n^o 33.

Cours des Fonds Publics.
Bourse d'Amsterdam du 5 Juillet.

	Int.	6 juill.	ouvert.	ref.
Dette active	2 1/2	61 7/8	61 1/2	61 1/2
Dito dito	3	100	100	100
Dito de Indes	5	95 1/2	95 1/2	95 1/2
Dito dito	4	95 1/2	95 1/2	95 1/2
Oblig. Hope & C. 1798 & 1829	5	106 1/2	106 1/2	106 1/2
Inscript. au Grand Livre	5	74 1/2	74 1/2	74 1/2
Certificats au dit	5	85 1/2	85 1/2	85 1/2
Dito inscriptions 1831 & 1832	5	85 1/2	85 1/2	85 1/2
Emprunt de 1840	5	85 1/2	85 1/2	85 1/2
Id. chez Steglitz et Comp.	5	85 1/2	85 1/2	85 1/2
Passive	5	85 1/2	85 1/2	85 1/2
Dette différée à Paris	5	85 1/2	85 1/2	85 1/2
Deferral	5	85 1/2	85 1/2	85 1/2
Ardoins	5	85 1/2	85 1/2	85 1/2
Obligations Goll. & Comp.	5	85 1/2	85 1/2	85 1/2
Dito métalliques	5	85 1/2	85 1/2	85 1/2
Dito dito	5	85 1/2	85 1/2	85 1/2
Inscriptions au Grand Livre	5	85 1/2	85 1/2	85 1/2
Actions 1836	5	85 1/2	85 1/2	85 1/2
Emprunt à Londres 1838	5	85 1/2	85 1/2	85 1/2
Id. id. 1843	5	85 1/2	85 1/2	85 1/2
Obligations à Londres	5	85 1/2	85 1/2	85 1/2

Bourse de Paris du 4 Juillet.

	Int.	4 juill.	ouvert.	ref.
Cinq pour cent	5	122 1/2	122 1/2	122 1/2
Trois pour cent	3	81 1/2	81 1/2	81 1/2
Emprunt à l'Etat	5	81 1/2	81 1/2	81 1/2
Anc. différés	5	81 1/2	81 1/2	81 1/2
Nouv. différés	5	81 1/2	81 1/2	81 1/2
Passive	5	81 1/2	81 1/2	81 1/2
Certificats d'Etat	5	81 1/2	81 1/2	81 1/2
Dette active	5	81 1/2	81 1/2	81 1/2
Dette active	5	81 1/2	81 1/2	81 1/2
Banque belge	5	81 1/2	81 1/2	81 1/2
Obligations de la Banque	5	81 1/2	81 1/2	81 1/2

Bourse d'Amsterdam du 5 Juillet.
Métalliques, 5 1/2, 110 1/2. Dito, 5 1/2, 100 1/2. Obligations, 5 1/2, 85 1/2. Emprunt, 5 1/2, 85 1/2. Passives, 5 1/2, 85 1/2. Ardoins, 5 1/2, 85 1/2. Compagnie, 5 1/2, 85 1/2. M. 20, 5 1/2, 85 1/2.
LA HAYE chez Leopold Luchtmans, Laga, Nieuwe-Deputé-generaal, à Amsterdam, chez M. Schouten, Beurssteeg, et à Rotterdam, chez M. van der Schoot, Beurssteeg.